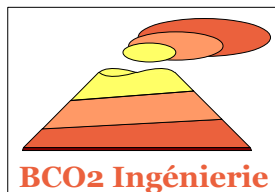


**Centre Hospitalier Charles Perrens**  
121, Rue de la Béchade  
33076 Bordeaux



**Bilan d'émissions de GES  
reporting 2018**

Édition 1.1 du 22 mars 2019



**BCO2 Ingénierie**

Analyse d'impacts environnementaux  
Bâtiments, transports, événements

[www.bco2.fr](http://www.bco2.fr)

## SOMMAIRE

<b>1. OBJET DE LA MISSION</b> .....	3
<b>2. RESTITUTION DU BILAN GES</b> .....	4
2.1. <b>Description de la personne morale concernée</b> .....	4
2.2. <b>Année de reporting de l'exercice et année de référence</b> .....	4
2.3. <b>Les émissions directes de GES</b> .....	4
2.4. <b>Les émissions indirectes de GES</b> .....	4
2.5. <b>Les autres émissions indirectes de GES</b> .....	4
2.6. <b>Les émissions évitées</b> .....	5
2.7. <b>Les éléments d'appréciation sur les incertitudes</b> .....	5
2.8. <b>Motivation pour l'exclusion de sources et de postes</b> .....	6
2.9. <b>Facteurs d'émissions spécifiques</b> .....	6
2.10. <b>A partir du deuxième bilan</b> .....	6
2.11. <b>Mise à disposition le bilan d'émissions de GES</b> .....	6
2.12. <b>Optionnel</b> .....	6
<b>3. SYNTHESE DES ACTIONS</b> .....	7

## 1. OBJET DE LA MISSION

Le Centre Hospitalier Charles Perrens a confié à BCO2 Ingénierie, bureau d'études spécialisé en Bilan Carbone<sup>®</sup>, la réalisation de la mise à jour 2018 de son Bilan GES 2014, conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement (ENE), selon la version 4 de la méthode conformément à l'article L. 229-25 du Code de l'Environnement (octobre 2016).

Périmètre principal :

- les consommations énergétiques du site principal du CHCP et de l'ensemble des sites annexes
- les émissions directes de fluides frigorigènes
- les consommations de son parc de véhicules
- les changements d'affectation des sols consécutifs aux travaux entrepris

Données impliquées :

Les « émissions directes » : émissions de gaz à effet qui partent dans l'atmosphère depuis le site étudié ou depuis les véhicules qu'il possède, souvent depuis des dispositifs de chauffage brûlant de l'énergie fossile ou à la sortie des canules d'échappement. Elles sont ici distinguées en cinq sous-catégories :

- 1 : sources fixes de combustion (les chaufferies)
- 2 : sources mobiles à moteur thermique (les véhicules essence et diesel)
- 3 : procédés hors énergie (les réactions chimiques produisant du CO<sub>2</sub> comme par exemple la décarbonatation de la calcite en chaux dans les cimenteries)
- 4 : fugitives (gaz à effet de serre confinés dans des enceintes qui fuient régulièrement ou accidentellement, comme par exemple les circuits contenant des fluides frigorigènes des pompes à chaleur ou des dispositifs de réfrigération)
- 5 : biomasse (sols et forêts, notamment lors des usages agricoles ou des changements d'affectation des sols, comme par exemple l'artificialisation de surfaces de jardins en parking ou en bâtiments)

Les « émissions indirectes associées à l'énergie » : émissions de gaz à effet de serre situées en amont de la consommation d'électricité, de chaleur ou de froid, c'est à dire essentiellement sur les sites de production brûlant de l'énergie fossile, pertes de transport incluses. Deux sous-catégories sont distinguées :

- 6 : consommation d'électricité (provenant du réseau électrique national)
- 7 : consommation de vapeur, de chaleur ou de froid (provenant de réseaux locaux alimentant les sites étudiés)

Les « émissions évitées » correspondent à la production, à destination de l'extérieur, de certains dispositifs techniques internes aux sites étudiés et permettant ailleurs et consécutivement de moindres émissions dans les catégories précédentes. C'est par exemple le cas de la production d'électricité photovoltaïque non auto-consommée sur les sites et mise à disposition sur le réseau.

Les « autres émissions indirectes » : de calcul et de diffusion facultatifs, concernent l'ensemble des autres sources d'émissions dont dépendent les sites étudiés, sur l'ensemble du cycle de vie des produits et des services, comme la fabrication amont des matériaux impliqués, l'amortissement des infrastructures construites, les déplacements du personnel et des visiteurs, l'utilisation prévisionnelle par les clients des produits commercialisés, la gestion de la fin de vie des dits produits, etc... Les émissions directes et toutes les émissions indirectes correspondent au périmètre de calcul du Bilan Carbone<sup>®</sup> (qui dispose d'une plus grande latitude de présentation des analyses, moins formatée et donc plus adaptable aux types de produits ou de services étudiés).

## **2. RESTITUTION DU BILAN GES**

### **2.1. Description de la personne morale concernée**

Raison sociale : Centre Hospitalier Charles Perrens

Code NAF : 8610 Z

Code SIREN : 263305849

Code SIRET : 263305849 00014

Adresse : 121 rue de la Béchade – CS 81285 - 33076 Bordeaux cedex

Nombre de salariés : environ 1700 ETP

Description sommaire de l'activité : centre hospitalier de psychiatrie

Mode de consolidation : contrôle financier

Schéma des périmètres organisationnels de la PM retenu : site principal du CHCP et sites annexes

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources) :

- consommations énergétiques des sites
- émissions fugitives des systèmes de refroidissement
- parc de véhicules
- terrain des chantiers lancés

### **2.2. Année de reporting de l'exercice et année de référence**

Année de reporting : 2018

Année de référence : 2014

Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel) : sans objet

### **2.3. Les émissions directes de GES**

évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO<sub>2</sub> : voir tableau au § 2.5.

### **2.4. Les émissions indirectes de GES**

associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> : voir tableau au § 2.5.

### **2.5. Les autres émissions indirectes de GES**

quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, si la personne morale a choisi de les évaluer : le CHCP a choisi de ne pas les évaluer.

Ces trois éléments sont présentés selon les formats de tableau présentés ci-après (s'agissant du premier Bilan GES du CHCP, la partie droite du tableau de restitution, aux valeurs nulles, n'est pas reportée) :

		Émissions de GES								différence entre année de référence et année du bilan  (tCO2e)
		année du bilan 2018								
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tCO2 <sup>e</sup> )	N2O (tCO2 <sup>e</sup> )	SF6 (tCO2 <sup>e</sup> )	HFC (tCO2 <sup>e</sup> )	PFC (tCO2 <sup>e</sup> )	Total (tCO2 <sup>e</sup> )	CO2 b (tonnes)	
Emissions directes	1	546	3	5	0	0	0	554	5	-1 559
	2	172	0	2	0	0	0	174	11	-32
	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	0	0	0	0	86	0	86	0	50
	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<b>Sous total</b>		<b>718</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>814</b>	<b>15</b>
Émissions indirectes associées à l'énergie	6							443		149
	7							0		0
	<b>Sous total</b>							<b>443</b>		<b>149</b>

CO2b : CO2 issu de la biomasse (changement d'affectation des sols consécutifs aux chantiers)

## 2.6. Les émissions évitées

quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après.

Le site ne dispose pas d'installation photovoltaïque ni tout autre système d'évitement d'émission de GES.

		Émissions évitées de GES		
		année de référence 2014	année du bilan 2018	différence entre année de référence et année du bilan
catégories d'émissions	Postes	(tCO2e)	(tCO2e)	(tCO2e)
Emissions directes	1	0	0	0
	2	0	0	0
	3	0	0	0
	4	0	0	0
	5	0	0	0
	<b>Sous total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Émissions indirectes associées à l'énergie	6	0	0	0
	7	0	0	0
	<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2.7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les consommations d'énergie correspondent aux factures 2018.

Les véhicules ont été évalués selon leur consommations 2018 de carburant, en distinguant les motorisations essence des motorisations diesel.

## **2.8. Motivation pour l'exclusion de sources et de postes**

d'émission de GES lors de l'évaluation des émissions de GES : sans objet

## **2.9. Facteurs d'émissions spécifiques**

si différents des facteurs par défaut de la Base Carbone<sup>®</sup> : sans objet.

## **2.10. A partir du deuxième bilan**

l'explication de tout recalcul de l'année de référence : pas de recalcul de l'année de référence.

## **2.11. Mise à disposition le bilan d'émissions de GES**

Publication du bilan d'émissions de GES sur la plate-forme informatique BEGES de l'ADEME, à l'adresse [www.bilans-ges.ademe.fr](http://www.bilans-ges.ademe.fr)

Pour le CHCP :

Responsable du suivi : Yohan Dubedout

Fonction : Directeur adjoint en charge de la logistique, des achats, du développement durable et de la culture

Adresse : 121 rue de la Béchade – CS 81285 - 33076 Bordeaux cedex

Tel : 05.56.56.17.93

Mail : [ydubedout@ch-perrens.fr](mailto:ydubedout@ch-perrens.fr)

et pour BCO2 Ingénierie :

Responsable du suivi : Laurent Castaignède

Fonction : consultant et gérant de BCO2 Ingénierie

Adresse : 47 rue Étienne Lhoste, 33200 Bordeaux

Tel : 05.57.78.10.35

Mail : [castaignede@bco2.fr](mailto:castaignede@bco2.fr)

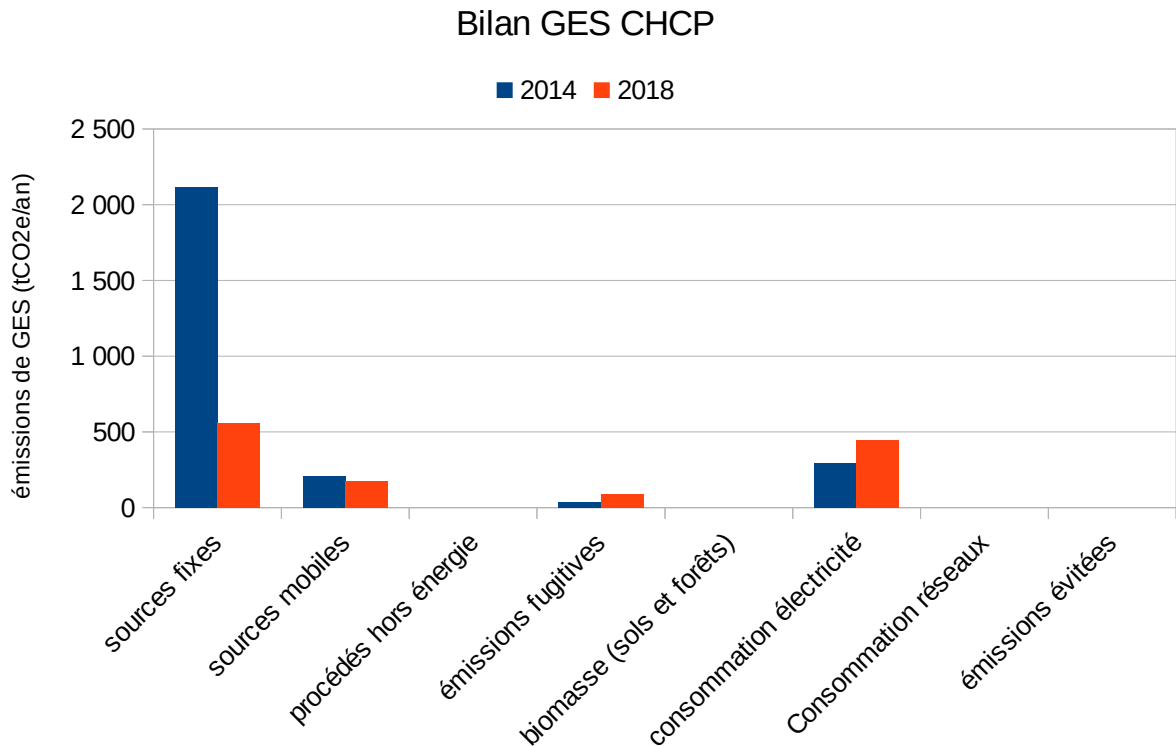
## **2.12. Optionnel**

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale :

- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?  
Oui, début 2015 sur données 2014.
- une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES  
Non

### 3. SYNTHÈSE DES ACTIONS

Le total du bilan des émissions de GES est conséquent, et est dû aux consommations énergétiques de gaz (43%), d'électricité (35%) et de carburant routier (14%). Ces consommations énergétiques associées ont fait l'objet de plans d'action de réduction avec la construction d'une chaufferie biomasse commune avec le site voisin du CHU, opérationnelle depuis fin 2015, qui a permis de diviser par deux la totalité de son bilan (scope 1 + scope 2, hors scope 3 non évalué).



Les pistes principales concernant aujourd'hui :

- la rénovation énergétiques de bâtiments (via l'iso 50001)
- le renouvellement des flottes de véhicules avec un principe de sobriété et de moindre émissions de gaz à effet de serre comme de polluants (cf l'ouvrage de Laurent Castaignède *Airvore ou la face obscure des transports*, écosociété 2018)

Le document « La politique énergétique du CH Charles Perrens » du 26/07/2017 en détaille les contours.

Le CHCP a été informé par BCO2 Ingénierie qu'une refonte complète de son ancien Bilan Carbone® (datant de 2010) permettrait d'avoir une vision plus globale de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de son activité et identifier ainsi un plan d'action plus efficient, au-delà des bénéfices très significatifs qu'a apporté la mise en service de la chaufferie biomasse.